



## Améliorez la performance énergétique de votre logement

Des Aides Exceptionnelles sont disponibles

### UNE RÈGLE IMPÉRATIVE

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention de l'accord du ou des organismes sollicités.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

prendre contact  
au **05-45-95-62-02**  
ou [contact.charente@solihha.fr](mailto:contact.charente@solihha.fr)

Une multitude de financements sont aujourd'hui mobilisables pour améliorer la performance énergétique de son logement (isolation des toitures ou installation de pompes à chaleur pour 1 €).

Il est alors difficile pour un particulier de faire un choix parmi cette affluence d'offres, qui se traduit souvent par un harcèlement téléphonique et parfois par des propositions peu scrupuleuses.

## QUI SOMMES NOUS ?

SOLIHA est une association loi 1901, qui œuvre depuis 1970, à l'amélioration des conditions de logement des particuliers sur le Département de la Charente.

## AVANTAGES DE L'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE SOLIHA

- Bénéficiaire, lors d'une visite à domicile, d'un diagnostic thermique qui permettra de prioriser les travaux à réaliser
- Avoir connaissance de tous les dispositifs d'aides et profiter d'un accompagnement pour les mobiliser
- Garder le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux
- Bénéficiaire, selon le statut du demandeur, d'une gestion des fonds, sans avoir à avancer le montant des aides financières
- Bénéficiaire d'une visite à l'issue des travaux, permettant de valider le versement des aides financières
- Selon les financements mobilisés, le coût de l'accompagnement apporté par SOLIHA sera, dans 75% des situations, entièrement pris en charge par les organismes financeurs

## CONDITIONS

- aides soumises à des conditions de ressources
- les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir obtenu les accords de financement
- Ils doivent être réalisés par des entreprises ayant le label RGE
- Le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant 6 ans.

## FINANCEURS

- ANAH
- Département
- GRDF
- Certaines collectivités...

## CRITERES DE RESSOURCES

Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser (dernier avis d'imposition)

Nbre de personne composant le ménage	Très Modeste	Modeste
1	15 262 €	19 565 €
2	22 320 €	28 614 €
3	26 844 €	34 411 €
4	31 359 €	40 201 €
5	35 894 €	46 015 €
par personne supplémentaire	4 526 €	5 797 €

## COMMENT SOLLICITER LES AIDES ?

En vous inscrivant sur le site de l'Anah :  
[https://monprojet.anah.gouv.fr/pages/infos\\_po](https://monprojet.anah.gouv.fr/pages/infos_po)

En choisissant SOLIHA Charente  
comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

## UN EXEMPLE

### Description de la situation et du logement actuel

- Couple aux revenus très modestes
- Maison de ville des années 1960
  - Chaudière fuel ancienne
  - Menuiseries simple vitrage
  - Absence d'isolation en toiture
  - Etiquette énergétique F

### Projet envisagé

- Installation d'une chaudière à condensation
- Remplacement des menuiseries par un vitrage isolant
- Isolation des combles
- Etiquette énergétique après travaux : D

**Coût des travaux : 29 540 € TTC**

**Frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage SOLIHA : 850 €**

### Subventions mobilisables

- Subvention Anah (50 %) : 14 000 €
- Allocation Solidarité Ecologique (10 %) : 4 000 €
- Subvention Département (15 %) : 3 000 €
- Prime GRDF raccordement réseau de gaz : 400 €

**Total subventions travaux : 21 400 €**  
**Subvention Anah frais AMO SOLIHA : 600 €**

*Exemple de financement donné à titre indicatif, sous réserve de modifications ou d'évolutions des règlements d'attribution des organismes mentionnés.*